Délibération

du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 27 septembre 2023

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 27 septembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents: Nadège NICOLAS, Arnaud BERNEZ (en visioconférence), Jean-Philippe BOLLE, Michel FICK (en visioconférence), Jean-Pierre GARCELON, Estelle MERCIER

Absent(es) excusé(es): Mathieu KLEIN, Sylvie BABIGEON, Florence LEGROS

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS Florence LEGROS à Estelle MERCIER

Secrétaire de séance : M. Estelle MERCIER

<u>Objet</u> : Validation des organismes bénéficiaires de la vente aux enchères solidaire du 13 avril 2024 et modalités de reversement des recettes

1-Liste des organismes bénéficiaires de la vente aux enchères solidaire

3 associations sont proposées pour être destinataires de l'intégralité des recettes de la vente. L'action et les projets de ces trois organismes, opérant sur le territoire de l'agglomération nancéienne, répondent aux objectifs humanitaires et sociaux de l'opération « vente aux enchères solidaire » du Crédit Municipal de Nancy.

Association proposée	Objectifs
Association DEDALE Nancy	Proposer des activités culturelles aux personnes détenues dans le champ de l'éveil artistique et culturel (avec de fortes compétences dans le domaine du livre et de la lecture)
Association AFEV Nancy	Lutter contre les inégalités éducatives et favoriser la création de liens solidaires entre campus et quartiers populaires, à travers notamment le mentorat
Association « Je bouge pour moral » Vandoeuvre les Nancy	Permettre aux personnes qui traversent une période de dépression, de burnout ou de moral bas, de retrouver le moral grâce à l'activité physique

2-Répartition des recettes de la vente aux enchères solidaire et modalités de reversement

Il est proposé de reverser les sommes à parts égales entre les trois bénéficiaires. La dépense sera imputée au compte 6510 « Autres opérations à caractère social ». Le Conseil d'Orientation et de Surveillance sera informé des montants octroyés en fonction des résultats définitif de la vente.

Le Conseil, à l'unanimité :

- -Valide la liste des associations ci-dessus destinataires des recettes de la vente aux enchères solidaire du 13 avril 2024,
- -Autorise le Directeur à signer les conventions avec les bénéficiaires,
- -Autorise le reversement de l'intégralité des recettes de la vente à parts égales entre les différents bénéficiaires.

Pour extrait conforme, Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle de légalité le 40/10/2023

Affiché le 10/10/2023